

# CATALOGUE DES FORMATIONS

2024





# LE CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET ET L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

**Organisme de formation**, certifié **QUALIOPI**, le centre hospitalier de Cholet propose des formations initiales et des formations continues, avec la collaboration des professionnels médicaux et paramédicaux de l'établissement..

## Les formations



Afin de mieux répondre à l'évolution des besoins des usagers et d'offrir une offre de soins adaptée, les formations proposées dans ce catalogue sont dispensées par les formateurs de notre organisme de formation continue ou par ceux de nos instituts de formations en soins infirmiers et aides-soignants. Ces formations s'adressent aux professionnels afin d'acquérir ou développer les compétences permettant d'améliorer la qualité des prestations proposées.

Notre organisme a une longue expérience dans l'organisation des formations et dispose pour cela de 45 formateurs, experts dans leur spécialité.

Cette offre a donc vocation à s'enrichir sous l'impulsion des professionnels de l'établissement et des demandes extérieures.

Pour toujours plus de cohérence avec vos besoins, nous sommes à votre écoute pour établir des programmes à votre demande, en collaboration avec nos professionnels.

Il est également possible de réaliser des actions de formation sur site pour les structures qui le souhaitent, elles devront alors mettre à disposition des locaux adaptés.

Une attestation de présence est délivrée au terme de l'action.

## Nos engagements

- Concevoir des projets de formation « sur mesure », adaptés aux besoins spécifiques et au contexte de chaque établissement.
- Assurer un suivi de chaque action de formation en liaison avec le(s) responsable(s) du projet.
- Évaluer la portée de la formation et l'adéquation avec l'attente des participants.
- Garantir le respect d'une déontologie qui valorise les ressources des personnes et des institutions et qui préserve la confidentialité des informations reçues.

## Agréments et certifications

Le centre hospitalier de Cholet et les instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants sont agréés organismes de formation (N°52490303949).

Le centre hospitalier de Cholet et les instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants sont certifiés Qualiopi.

Le centre hospitalier de Cholet et les instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants sont en cours de validation par l'Agence National DPC,



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation



## Méthodes et outils pédagogiques

La pédagogie mise en œuvre dans nos formations privilégie :

- des méthodes pédagogiques actives où le savoir et l'expérience de chacun est pris en compte. Les stagiaires sont acteurs de leur formation et participent activement aux ateliers et temps d'expression prévus à cet effet.
- des apports théoriques et/ou techniques centrés sur les pratiques ou les activités professionnelles des participants

## Evaluations

Toutes nos formations font l'objet d'une évaluation individuelle, la synthèse de ces évaluations peut être communiquée (sur demande) aux responsables d'encadrement et aux structures dont dépendent les participants.

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers, créé en 1964, rattaché au Centre Hospitalier de CHOLET, comporte 2 filières de formation initiale, l'une conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier, l'autre au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

***La structure de formation contribue au plan de formation du Centre Hospitalier de Cholet en développant des actions de formation en lien notamment avec sa spécificité : la pédagogie.***

L'accompagnement des équipes dans l'encadrement des étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants est donc un axe majeur de formation visant à promouvoir la qualité de l'encadrement dans le cadre des formations en évolution.

L'équipe pédagogique est composée de 20 cadres de santé formateurs et Infirmiers formateurs au champ d'expertise varié, titulaires de diplômes universitaires.

L'institut développe également des actions de formation continue à l'attention des professionnels de santé des structures de soins et médico-sociales. Ces actions ont pour visée d'accompagner les professionnels dans la construction de nouvelles compétences en lien avec les évolutions du système de santé et des technologies afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.

**L'équipe peut aussi construire des actions à la carte au regard des demandes des établissements.**

Les formations peuvent également se réaliser au sein de votre structure,

Nous vous invitons à nous contacter pour élaborer la proposition de formation conforme à vos attentes.



***Domaines d'application de l'organisme de formation et des instituts des soins infirmiers et aides-soignants:***

- ☞ Démarche clinique, raisonnement clinique et transmissions ciblées
- ☞ Education du patient
- ☞ Ethique et droits du patient
- ☞ L'infirmier(e) ou l'aide-soignant face à une détresse vitale chez l'adulte ou le résident
- ☞ L'infirmier(e) ou l'aide-soignant en EHPAD
- ☞ L'observation clinique chez l'aide-soignant ou l'aide à domicile
- ☞ Prise en charge de la douleur
- ☞ Sécuriser la prise en charge médicamenteuse – Spécial AS-AMP
- ☞ Ergonomie et bonnes pratiques (gestes et postures)
- ☞ Réactualisation des connaissances générales
- ☞ Le développement et l'acquisition de connaissances ou compétences

***Et bien d'autres encore !***



## Inscription

Adressez votre demande par le bulletin d'inscription sur notre site internet ou par mail à :

**drh.formation@ch-cholet.fr** pour les formations dispensées par le centre hospitalier

**ifsi-secretariat@ch-cholet.fr** pour les formations dispensées par les instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants

Une convention de formation sera envoyée à l'établissement à réception de la demande d'inscription.



## Horaires

La durée des formations est de 7 heures par jour de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h00 ou en demi-journée sur la base de 3 heures 30. Les horaires et la salle sont précisés dans la convocation.



## Tarifs

Notre organisme de formation n'est pas assujéti à la TVA. Les prix établis sont des tarifs individuels. Cependant, des tarifs pour les groupes peuvent être appliqués si le nombre de participants est supérieur à 8.

Les demandes de formation dans vos établissements peuvent faire l'objet d'un tarif spécifique.



## Restauration et hébergement

Les participants ont la possibilité de déjeuner au restaurant du personnel, au tarif de 9,90€ (non compris dans le coût de la formation). Le ticket repas est à acheter à la borne automatique située à l'entrée du restaurant. Nous vous remercions de prévoir une carte bancaire. Une cafétéria est également à votre disposition dans le bâtiment principal. Vous trouverez également à proximité du CH des hôtels et des restaurants.



## Report et annulation

En cas d'annulation par le client au minimum un mois avant le début de la formation nous vous offrons la possibilité de reporter l'inscription à une session ultérieure si elle est programmée ou de remplacer le stagiaire par une autre personne.

En cas d'annulation dans un délai compris entre 1 mois et 15 jours avant le début de la formation, vous vous engagez à régler 50% des frais pédagogiques.

En cas d'annulation dans un délai inférieur à 15 jours avant le début de la formation ou non présentation le jour de la formation, la totalité de la formation sera facturée.

Le centre hospitalier de Cholet se réserve le droit d'annuler une formation dans un délai de 15 jours avant la formation: faute de participants ou en cas de force majeure.



## Accessibilité aux personnes Handicapées

Notre centre de formation accueille des personnes en situation de handicap et s'engage à les accompagner dans leur formation. Cependant, si cela n'est pas possible, le centre de formation s'engage à vous orienter vers un organisme extérieur en fonction de votre handicap. Pour toute information, vous pouvez contacter notre référente handicap:

**Elise BOUVANT** par téléphone au **02.41.49.61.78** ou par mail: **elise.bouvant@ch-cholet.fr**

# CONTACTS ET LOCALISATION

Responsable du service de la formation continue à la DRH :

**Charline GUICHET**

☎ 02.41.49.62.81 ou 02.41.49.62.88

✉ drh.formation@ch-cholet.fr

Referent handicap:

**Elise BOUVANT**

☎ 02.41.49.61.78

✉ elise.bouvant@ch-cholet.fr

Responsable du service formation de l'institut en soins  
infirmiers et aides-soignants :

**Karine FRAPPIER**

☎ 02.41.49.64.32

✉ ifsi-secretariat@ch-cholet.fr

**cholet**   
**centre hospitalier**

**ACCES GENERAL**



**Centre Hospitalier  
de Cholet - IFSI**

1, rue Marengo  
49325 CHOLET CEDEX  
Tél : 02 41 49 60 00  
[www.ch-cholet.fr](http://www.ch-cholet.fr)

**ACCES:**

**Voiture:** Accès par la A87 ou N249

**Gare de Cholet:** Pl. du 77ème Régiment d'Infanterie 4,49300 Cholet

**Bus:** Ligne 1 – Arrêt : Hôpital

En cas de problème de bus , le numéro de contact Choletbus est : 02.41.62.65.65

# Site Marengo

## Centre Hospitalier de Cholet

1, rue Marengo  
49325 CHOLET Cedex  
02.41.49.60.00  
www.ch-cholet.fr

**Ligne de bus : N°1**  
(Z.I. du Cormier, Arcole, Pagannes)

**A Bâtiment principal**

Rez-de-chaussée :

- Accueil
- PC de sécurité

Les étages :

- Salle Georges Sand
- Salle des Instances
- Salle Molière

**B IFSI**

Institut de Formation en Soins Infirmiers

**J Bâtiment de Psychiatrie 9**

2ème étage :

- Salle Zola
- Salle Ronsard (Manutention)

Accès par les escaliers extérieurs

**K Bureau des tutelles**

Salle Maupassant - Salle AFGSU

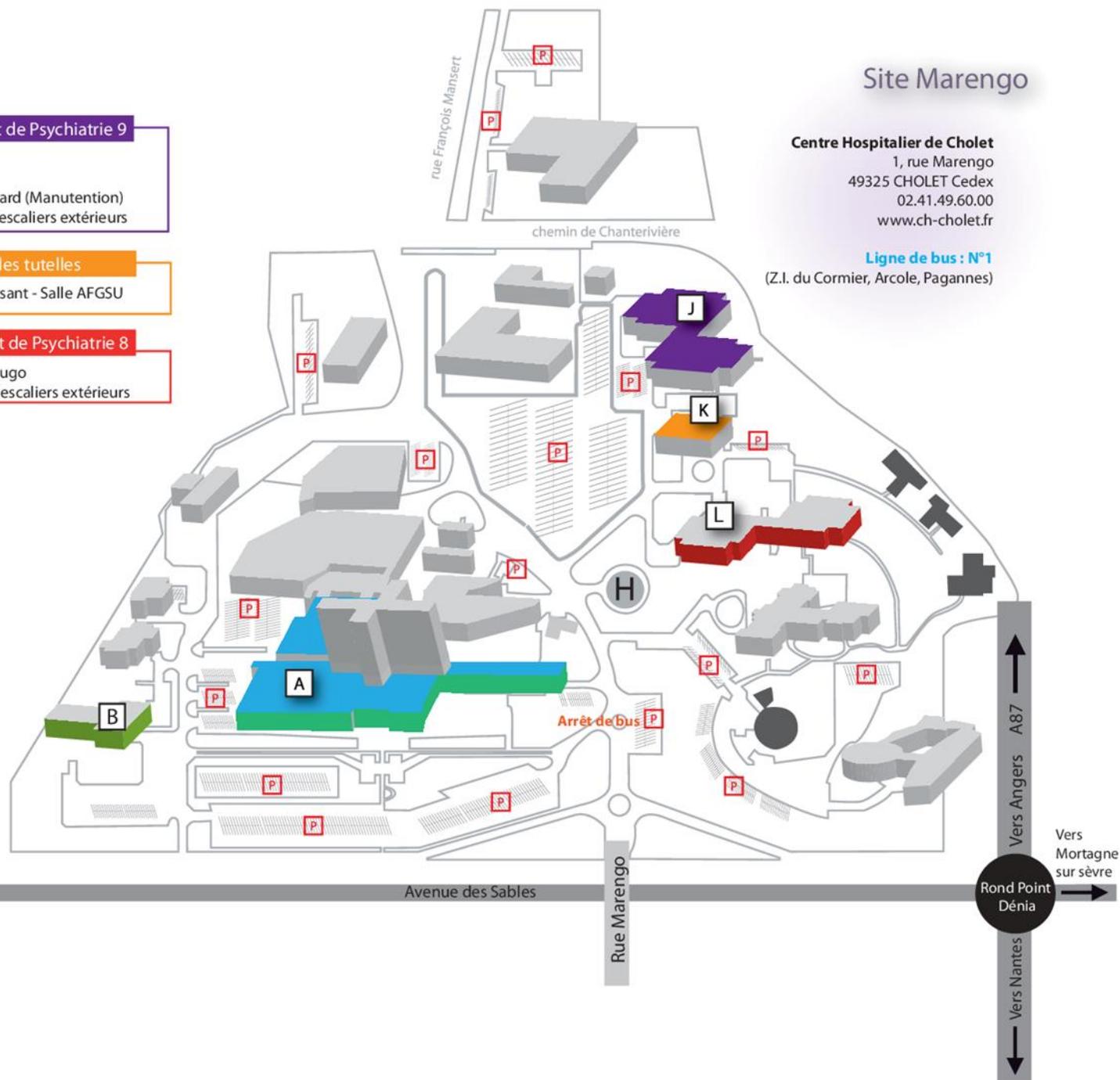
**L Bâtiment de Psychiatrie 8**

Salle Victor Hugo

Accès par les escaliers extérieurs

**H** Héliport

**P** Parkings (Places réservées pour les personnes handicapées)



# LES SOINS D'URGENCE



3H30

Possibilité de coupler cette formation avec la formation "ergonomie" sur 1 journée



Tarif groupe de 6 à 12 personnes  
675 €



2024 – Nous consulter



Professionnels intervenants dans la prise en charge du résident (infirmiers, aides-soignants, aides médico-psychologiques, cadres de santé et agents des services hospitaliers, ...)

12 personnes maximum



Cadres de Santé Formateurs IFSI ayant une formation spécifique en gestes d'urgences

**PRE-REQUIS:** Aucun

#### **OBJECTIFS :**

- Prendre en charge d'arrêt cardiorespiratoire selon les recommandations nationales

#### **CONTENUS :**

- Reprise des étapes du bilan et appel
- Reprise gestes : compressions thoraciques, insufflations
- Utilisation du défibrillateur
- Travail en équipe pluridisciplinaire

#### **MOYENS PEDAGOGIQUES :**

- Echanges
- Pratique: avec des mises en situations
- Travaux de groupe

#### **MOYENS TECHNIQUES:**

Défibrillateur

#### **EVALUATION:**

Il est procédé en fin de formation à une mise en situation pour évaluer les acquis

A l'issue de la formation, chaque professionnel de santé doit être capable de gérer une situation d'arrêt cardiorespiratoire.

# **PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET SOINS SPECIFIQUES**



70 heures



1350 €



Session 1: 29 au 31 janvier, 19 au 21 février, 2 au 4 avril et le 15 avril 2024

Session 2: 27 au 29 mars, 10 au 12 avril, 13 au 14 mai et 3 au 4 juin 2024

Session 3: 30 septembre, 1er au 2 octobre, 14 au 16 octobre, 4 au 6 novembre et le 18 novembre 2024

Session 4: 9 au 11 octobre, 7 au 8 novembre, 9 au 11 décembre et 16 au 17 décembre 2024



Public :

Agent des Services Hospitaliers exerçant en EHPAD, SAAD ou établissement de santé



Formateurs de l'IFAS

**PRE-REQUIS:** ancienneté d'au moins 3 mois

### OBJECTIFS :

- Aider une personne âgée dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie
- Réaliser des soins d'hygiène et de confort quotidiens en utilisant des techniques appropriées

### CONTENUS :

#### MODULE 1: Prendre soin de la personne âgée (17H):

- Le vieillissement physiologique et psychologique de la personne âgée, respects et droits de la personne âgée, contexte environnemental et socioéconomique de la personne âgée
- Connaissance de la personne âgée et de son environnement : les besoins de la personne âgée, ses capacités et incapacités (dépendance, indépendance, sources de difficultés)
- Le lien social, la place des aidants, la structure EHPAD, la particularité de la prise en charge au domicile

#### MODULE 2: Répondre aux besoins de la personne âgée (18H)

- La posture professionnelle (bienveillance, empathie)
- L'observation de la personne âgée
- La relation avec la personne âgée avec ou sans troubles cognitifs (écoute, reformulation) et/ou en perte d'autonomie
- La relation avec les résidents, les aidants, les membres de l'équipe
- Organisation du travail en équipe
- L'éthique professionnelle/confidentialité/secret professionnel/ comportement professionnel

#### MODULE 3: Protéger la personne âgée (7H)

- La lutte contre la propagation du virus de la Covid-19
- Les précautions « standard » et complémentaires, le lavage de mains
- La prévention des chutes

#### MODULE 4: Aider à la réalisation des soins (21H)

- Préalables aux soins : critères de qualité de soin
- Respect/intimité dans les soins
- Les soins d'hygiène et de confort
- Ergonomie : gestes et postures
- La transmission des informations

#### 1 journée de bilan réalisée post formation (7H)

#### MOYENS PEDAGOGIQUES:

Travail individuel et de groupe, diaporama

#### MOYENS TECHNIQUES:

Vidéoprojecteur, paperboard, support papier.

#### EVALUATION:

Il est procédé à la fin de la formation à la validation des acquis par un bilan à distance de la fin de formation.

A l'issue de la formation, le professionnel aura les connaissances de base indispensables pour participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée, sous la responsabilité de son cadre de santé et en collaboration avec l'ensemble des soignants,



Nouveautés 2024



7 heures



170 €

Tarif groupe 8 à 12 personnes :  
1350 €



8 février 2024  
22 février 2024  
12 mars 2024  
21 mai 2024  
26 septembre 2024  
14 novembre 2024  
26 novembre 2024  
03 décembre 2024



Public :

Aides-soignants  
15 personnes maximum  
(professionnels diplômés avant juillet 2021)



Formateurs de l'IFAS

**PRE-REQUIS:** Aucun

**OBJECTIFS :**

- Mobiliser les connaissances sur le raisonnement clinique.
- Mobiliser les connaissances en anatomie physiologie
- Acquérir des connaissances sur les différents dispositifs (technique, indication-contre-indication).
- Se référer au texte réglementant la profession (arrêté du 10 juin 2021)

**CONTENUS :**

Etape 1 : Lancement du programme et apports cognitifs :

- Introduction sur l'évolution réglementaire et l'incidence sur la profession (textes réglementaires, gestion des risques et matériovigilance)

Etape 2 :

- Raisonnement clinique à partir d'une situation de soin

Etape 3:

- Glycémie capillaire, prélèvement stérile d'urine hors sonde urinaire, VNI apnée du sommeil (apport théorique et travaux pratiques)

**CONTENU OPTIONNEL :**

Aspiration endo-trachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire (apport théorique et travaux pratiques)

**Durée :** 3h30 (Nous consulter pour les dates)

**Tarif :**

85 €/personne  
675 € : tarif groupe de 8 à 12 personnes

**MOYENS PEDAGOGIQUES:**

Travail individuel et de groupe, textes réglementaires, diaporama

**MOYENS TECHNIQUES:**

Vidéoprojecteur, paperboard, support papier.

**EVALUATION:**

Il est procédé à la fin de la formation à un questionnaire pour valider les acquis.

A l'issue de la formation, le professionnel sera habilité à mettre en application l'évolution des activités dans les contextes spécifiques du référentiel 2021



9 heures  
(3 x 3 heures – après-midi)



225 €  
Groupe de 8 à 12 personnes  
1800 €



2024 – Nous consulter



Public :

ASH soins travaillant en EHPAD



Formateurs de l'IFAS

**PRE-REQUIS:** Aucun

**OBJECTIFS :**

- Analyser sa pratique dans l'approche relationnelle de la personne âgée dépendante.
- Comprendre les enjeux de l'impact du relationnel pour un accompagnement de qualité.

**CONTENUS :**

**Etape 1 :** Présentation du programme : objectifs, contenus et modalités.

- Présentation du cadre à respecter :
  - bienveillance et non jugement,
  - principe du volontariat quand des situations sont exposées,
  - confidentialité des échanges

**Etape 2 :** Les apports théoriques  
Identifier les principes de la relation à l'autre

**Etape 3 :** L'analyse des pratiques professionnelles

Analyser des pratiques d'accompagnement de personnes âgées dépendantes : exposé de la situation, identification de la problématique, conceptualisation, identification des actions à mettre en œuvre pour améliorer les pratiques.

**MOYENS PEDAGOGIQUES:**

Travail de groupe, Echanges, mises en situation, apports théoriques

**MOYENS TECHNIQUES:**

Vidéoprojecteur, post-it.

**EVALUATION:**

En fin de formation, il y aura un questionnaire pour la validation des acquis.

A la fin de la formation, le professionnel sera capable d'adopter une posture réflexive afin de mettre en œuvre des axes d'amélioration pour réajuster sa pratique et d'en transférer les grands principes sur d'autres situations.



2 heures



320 €



2024 - Nous consulter



Public

Médecin, infirmier, aide-soignant, aide  
médico-psychologique,  
psychomotricien, ergothérapeute,  
masseur-kinésithérapeute.

10 personnes maximum



Formateur

Cadre de santé formateur de l'IFSI

**PRE-REQUIS:** Aucun

### OBJECTIFS :

● **Analyser les pratiques professionnelles pour améliorer la qualité de l'offre de soin :**

Dans une perspective de distanciation, une analyse de pratique est proposée.

- Comprendre ce qui a pu être en jeu dans une situation de soin,
- Envisager des réajustements,
- Repérer les éléments transférables à d'autres situations.

### CONTENUS :

**Lancement du programme**

- Présentation du programme : objectifs, contenus et modalités.

**Etape relative à l'analyse des pratiques professionnelles**

- Choix et exposé d'une situation de soin,
- Identification de la problématique de la situation de soin exposée
- Diagnostiquer les éléments contributifs à la problématique exposée

**Etape relative aux apports cognitifs**

- Conceptualisation autour de la situation de soin exposée,
- Rappel de la réglementation, des référentiels, protocoles et guides de bonnes pratiques en lien avec le thème retenu.

**Etape relative aux axes d'amélioration :**

- Définir des axes d'amélioration à mettre en œuvre pour améliorer la pratique des participants,
- Repérer les éléments transférables à d'autres situations.
- Un document de synthèse est adressé au groupe à l'issue de la séquence .

### MOYENS PEDAGOGIQUES:

Livret de formation (powerpoint), Echanges, Mises en situations

### MOYENS TECHNIQUES:

Vidéoprojecteur, Paperboard

### EVALUATION:

En fin de formation, il est procédé à une mise en situation pour valider les acquis.

A l'issue de la formation, le professionnel sera capable, de développer une analyse à partir d'une situation vécue, de comprendre la situation, de se questionner au sein d'une équipe pluridisciplinaire sur le « bienfondé » des activités entreprises, de transférer les principes émergeant d'une analyse sur d'autres situations.

**L'ACCOMPAGNEMENT  
DE LA PERSONNE  
AGEE ET DE LA  
PERSONNE EN  
SITUATION DE  
HANDICAP**

# L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PRESENTANT DES TROUBLES DU COMPORTEMENT DANS LE CADRE D'UN TRANSPORT SANITAIRE



14 heures



340€

Tarif groupe 8 à 15 personnes :

2700€



2024 - Nous consulter

(Possibilité d' 1 jour sur

l'accompagnement des troubles  
auprès des adultes et/ou 1 jour sur les  
troubles des enfants et adolescents)



Public :

Ambulanciers

15 personnes maximum



Formateurs :

Cadre de santé formateur  
de l'IFSI

**PRE-REQUIS:** Aucun

**OBJECTIFS :** ADULTES ET PERSONNES AGEES

Acquérir des repères théoriques relatifs aux états délirants et aux troubles psycho comportementaux de la personne âgée

Repérer les attitudes facilitant la relation

Etablir une communication adaptée face à une personne présentant des troubles psychiques

**CONTENUS :**

• **Présentation du programme : objectifs, contenus et modalités.**

• **psychose :**

Les différentes structures de personnalité

La psychose : modalité de fonctionnement psychique

Les caractéristiques des états délirants

Le vécu de la personne présentant un état délirant

• **Les troubles psychocomportementaux de la personne âgée :**

Les troubles de l'adaptation liés au vieillissement

Les démences : généralités, les différents types, les symptômes

Le vécu subjectif de la personne âgée présentant des troubles psychocomportementaux.

**Pour chaque domaine, approfondissement de la relation et de la communication verbale et non verbale :**

- les attitudes facilitantes, bloquantes
- l'ajustement de la posture professionnelle
- Synthèse collective sur les réajustements de pratique

**MOYENS PEDAGOGIQUES :**

Livret de formation (powerpoint); échanges, interactions avec le groupe, visionnage film, débat, jeu de rôle, mise en situation etc.

**MOYENS TECHNIQUES :**

Vidéoprojecteur, enceinte

**EVALUATION :**

Il est procédé en fin de formation à un questionnaire pour évaluer les acquis.

A l'issue de la formation, le professionnel sera capable d'ajuster sa posture professionnelle au regard des différents symptômes présentés par la personne accompagnée afin de prévenir les situations à risques et d'améliorer la qualité de la prise en charge.

**ENFANTS ET ADOLESCENTS**

Acquérir des repères théoriques relatifs au mode de fonctionnement psychique de l'enfant et l'adolescent et en comprendre le sens

Repérer les attitudes facilitant la relation

Etablir une communication adaptée face à une personne en souffrance psychique

• **L'adolescence :**

Le mode de fonctionnement psychique

La crise de l'adolescence et les situations à risque

• **Les troubles chez l'enfant :**

Les différents troubles et caractéristiques

• Sensibilisation à l'éprouvé de la personne à partir de supports vidéo

• Analyse réflexive à partir de situations vécues et de jeux de rôle

# L'ACCOMPAGNEMENT AU DOMICILE DES PERSONNES PRESENTANT DES TROUBLES DU COMPORTEMENT (PERSONNES AGEES ET PERSONNES PRESENTANT UN TROUBLE PSYCHIATRIQUE)

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE AGEE ET DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



7 heures



Tarif groupe 8 à 15 personnes :  
1350 €



2024- Nous consulter



Public :

Professionnels intervenants au domicile de la personne (métiers services à la personne...)

15 personnes maximum



Cadre de santé formateur de l'IFSI

**PRE-REQUIS:** Aucun

## **OBJECTIFS :**

- Acquérir des repères théoriques relatifs aux états délirants, aux troubles psycho comportementaux de la personne âgée et au mode de fonctionnement psychique de l'adolescent afin de mieux comprendre le sens des comportements.
- Repérer les attitudes facilitantes dans la relation.
- Adopter une posture professionnelle rassurante dans l'accompagnement des personnes présentant des troubles du comportement.
- Etablir une communication adaptée face à la personne en souffrance psychique présentant des troubles du comportement afin de prévenir les situations à risques (agressivité, passage à l'acte, violence).

## **CONTENUS :**

### • **psychose :**

Les différentes structures de personnalité  
La psychose : modalité de fonctionnement psychique  
Les caractéristiques des états délirants  
Le vécu de la personne présentant un état délirant

### • **Les troubles psychocomportementaux de la personne âgée :**

Les troubles de l'adaptation liés au vieillissement  
Les démences : généralités, les différents types, les symptômes  
Le vécu subjectif de la personne âgée présentant des troubles psychocomportementaux.  
Sensibilisation à l'éprouvé de la personne à partir de supports vidéo  
Analyse réflexive à partir de situations vécues et de jeux de rôle

### **Pour chaque domaine, approfondissement de la relation et de la communication verbale et non verbale :**

les attitudes facilitantes, bloquantes  
l'ajustement de la posture professionnelle  
Synthèse collective sur les réajustements de pratique

### **MOYENS PEDAGOGIQUES:**

Livret de formation; Apports théoriques, Echanges, Travail de groupe, Mises en situations

### **MOYENS TECHNIQUES:**

Ordinateur , Vidéoprojecteur, Paperboard

### **EVALUATION:**

Il est procédé en fin de formation à un questionnaire pour évaluer les acquis.

A l'issue de la formation, le professionnel sera capable d'ajuster sa posture professionnelle au regard des différents symptômes présentés par la personne accompagnée afin de prévenir les situations à risques et d'améliorer la qualité de la prise en charge.



# **PREVENTION, HYGIENE ET SECURITE**



**3h 30**

Possibilité de coupler cette formation avec la formation l'arrêt cardio respiratoire sur 1 jour



Tarif groupe de 6 à 12 personnes:  
**675 €**



**2024 - Nous consulter**



Public :

Professionnels intervenant dans la prise en charge du résident (infirmiers, aides-soignants, aides médico-psychologiques, cadres de santé et agents des services hospitaliers, ...).

**12 personnes maximum**



Cadres de Santé Formateurs de l'IFSI ayant une formation spécifique en ergonomie

**PRE-REQUIS :** Aucun

**OBJECTIFS :**

- Remobiliser les gestes et postures
- Effectuer les techniques de manutention problématiques pour l'équipe
- Savoir utiliser le matériel d'aide à la mobilisation

**CONTENUS :**

- Etablir en amont de la formation, un diagnostic des problématiques rencontrées par les soignants dans le cadre de la manutention des patients (analyse sur site avec les équipes et recensement du matériel)
- Présentation : objectifs, contenu et modalités
- Présentation du diagnostic réalisé en amont dans la structure
- Remobilisation des gestes et postures
- Accompagnement des équipes afin de débloquer les situations problématiques en utilisant le matériel de la structure

**MOYENS PEDAGOGIQUES:**

Ateliers, mise en pratique

**MOYENS TECHNIQUES:**

Lit, drap de glisse, lève personne....

**EVALUATION:**

En fin de formation, il y aura un questionnaire pour la validation des acquis.

A l'issue de la formation, le professionnel sera capable de se préserver lors des techniques de manutention et d'assurer le confort des résidents.

**ENCADREMENT DES  
ETUDIANTS  
INFIRMIERS ET ELEVES  
AIDES-SOIGNANTS**

# AMELIORATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS EN STAGE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA FONCTION TUTORALE - (Analyse des pratiques)



3 heures 30



85 €

Tarif groupe 8 à 12 personnes : 675 €



(matin)

28 mars 2024

5 décembre 2024



Public :

Infirmiers

12 personnes maximum

(professionnel ayant suivi la formation  
tutorat)



Cadre de santé formateur de l'IFSI

**PRE-REQUIS:** Aucun

## **OBJECTIFS :**

- Analyser les dispositifs et les pratiques propres aux tuteurs
- Prendre un temps de recul réflexif sur ses propres pratiques.

## **CONTENUS :**

### Etape 1 : Lancement du programme

- Définition avec le groupe des règles du jeu :
  - cadre de bienveillance et de non jugement,
  - principe du volontariat quand des situations pédagogiques sont exposées,
  - l'intervenant est garant des règles du jeu (confidentialité..).

### Etape 2 : l'analyse des pratiques professionnelles

- Temps d'analyse réflexive autour du thème choisi,  
*Chaque participant ayant réfléchi au préalable à une situation pédagogique vécue.*  
*Différentes méthodes sont utilisées :*

- Exploitation des temps d'analyse en critique constructive,
- Stabilisation des points forts et axes d'améliorations.

### Etape 3: les apports cognitifs :

- Apports conceptuels et/ou méthodologiques par l'intervenant,
- Temps de questions/réponses, d'échanges sur la ou les thématiques choisies.

### Etape 4 : l'après analyse des pratiques professionnelles

- Définir des axes d'amélioration à mettre en œuvre pour améliorer la pratique des participants,
- Repérer les éléments transférables à d'autres situations,
- Poser le thème de la séquence suivante.

## **MOYENS PEDAGOGIQUES:**

Travail de groupe, Echanges, Livret de formation, Apports méthodologiques, Analyse des pratiques

## **MOYENS TECHNIQUES:**

Vidéoprojecteur, Paperboard

## **EVALUATION:**

Il est procédé en fin de formation à un questionnaire pour évaluer les acquis.

A l'issue de la formation, le professionnel sera capable de se questionner sur le « bien-fondé » des activités relevant de sa mission de tuteur et être capable de transférer les principes émergent d'une analyse sur d'autres situations.



14 heures



340 €

Groupe de 8 à 12 personnes

2700 €



28 au 29 mars 2024

21 au 22 novembre 2024



Public :

Infirmiers

15 personnes maximum

(professionnel n'ayant pas suivi la formation tutorat)



Cadre de santé formateur de l'IFSI

**PRE-REQUIS:** Aucun

### OBJECTIFS :

- Comprendre les enjeux du référentiel de compétences
- Acquérir une posture pédagogique
- Permettre l'individualisation du parcours de l'étudiant
- Comprendre les dimensions de la démarche réflexive et sa méthodologie

### CONTENUS :

#### Lancement du programme et apports cognitifs

- Clefs de compréhension des enjeux du référentiel par compétences
- La notion de compétences
- Clefs de compréhension des enjeux réglementaires (validation, types, CAC, ...)
- Compétences sociales et relationnelles
- Repères théoriques et méthodologiques de l'apprentissage
- Repères théoriques et méthodologiques de la pratique évaluative.
- Le parcours individualisé d'apprentissage favorable à l'acquisition des compétences
- Liens (rôle de chacun), collaboration et interactions (encadrant proximité/maitre de stage/ référent formateur) dans le dispositif.

#### Etape relative à la remobilisation des apports sur le tutorat

- Analyse de situations d'encadrement en lien avec la posture pédagogique et l'utilisation des outils :
  - Exposé de la situation,
  - Identification de la problématique,
  - Conceptualisation,
  - Identification des actions à mettre en œuvre pour améliorer les pratiques du participant.

#### Axes d'amélioration

- Synthèse collective sur les fondements théoriques qui sous-tendent l'activité d'encadrement suivi d'un travail sur les axes de développement et/ou de réajustement des pratiques pouvant être envisagés.
- Evaluation de la formation.

#### MOYENS PEDAGOGIQUES:

Atelier et travail de groupe, textes réglementaires, brantoring, livret de formation

#### MOYENS TECHNIQUES:

Vidéoprojecteur, post-it, photos.

#### EVALUATION:

En fin de formation, il y aura un questionnaire pour la validation les acquis.

A l'issue de la formation, le professionnel sera capable de construire des situations d'apprentissage individualisées, d'utiliser l'analyse de pratique dans l'encadrement et le portfolio, et d'élaborer les appréciations objectivées sur la feuille d'évaluation de stage.



7 heures



170 €

Tarif groupe 8 à 12 personnes :  
1350 €



4 avril 2024  
12 octobre 2024



Public :  
Infirmiers

15 personnes maximum  
(professionnel n'ayant pas suivi la  
formation tutorat)



Cadre de santé formateur de l'IFSI

**PRE-REQUIS:** Aucun

### OBJECTIFS :

- Comprendre la philosophie, les principes et les enjeux du référentiel de formation IDE 2009.
- Repérer les missions de l'encadrant de proximité dans le dispositif d'encadrement de l'étudiant.
- Se projeter dans la posture pédagogique d'encadrant de proximité.
- S'approprier l'utilisation des outils nécessaires à l'encadrement et à la transmission des informations à destination du tuteur.

### CONTENUS :

#### Etape 1 : Lancement du programme et apports cognitifs :

- Présentation du programme : objectifs, contenus et modalités.
- La posture pédagogique :
  - Place et rôle des acteurs, articulation des différentes fonctions
  - Posture dans la relation pédagogique.
- La dimension réflexive de la fonction pédagogique : méthodologie de l'analyse de pratique immédiate.

#### Etape 2 : L'analyse des pratiques professionnelles

- Analyse des pratiques d'encadrement à partir de situations concrètes en lien avec l'utilisation des outils :
  - Exposé de la situation,
  - Identification de la problématique,
  - Conceptualisation,
  - Identification des actions à mettre en œuvre pour améliorer les pratiques du participant.

#### Etape 3: Les axes d'amélioration :

- Synthèse collective sur les fondements théoriques qui sous-tendent l'activité d'encadrement suivi d'un travail sur les axes de réajustement des pratiques pouvant être envisagés.

### MOYENS PEDAGOGIQUES:

Travail individuel et de groupe, textes réglementaires, livret de formation, diaporama, vidéo d'un film, exemple de carnet de suivi de stage

### MOYENS TECHNIQUES:

Vidéoprojecteur, wooclap, paperboard, support papier.

### EVALUATION:

Il est procédé à la fin de la formation à un questionnaire pour valider les acquis.

A l'issue de la formation, le professionnel sera capable de co-construire des situations d'apprentissage individualisées, d'analyser la pratique immédiate dans l'encadrement et d'utiliser du portfolio (objectifs de stage, activités réalisées ...), et de l'outil intermédiaire.

# FORMATION PRATIQUE : AIDE À LA COMPREHENSION DES OUTILS D'ENCADREMENT DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS INFIRMIERS



3 heures 30



85 €

Tarif groupe 8 à 12 personnes :  
675 €



(après-midi)  
28 mars 2024  
5 décembre 2024



Public :

Infirmières  
**15 personnes maximum**  
(être tuteurs et/ou encadrants d'infirmières)



Cadres de santé formateur de l'IFSI

**PRE-REQUIS:** Aucun

## **OBJECTIFS :**

- Comprendre les critères d'évaluations des 10 compétences infirmières (outil de traçabilité, feuille d'évaluation de stage et port-folio).
- Développer la pertinence de ses écrits pour objectiver l'apprentissage de façon fiable.

## **CONTENUS :**

### Etape 1 : Lancement du programme et apports cognitifs :

- Présentation du programme : objectifs, contenus et modalités.
- Expliciter le vocabulaire des critères d'évaluation des compétences. Puis, les adapter au contexte et lieu de soins.

A partir d'exemples, repérer les écarts, les difficultés d'objectivation, les interprétations possibles d'un écrit...

### Etape 2 : l'analyse des pratiques professionnelles

- A partir d'exemples concrets, s'entraîner à renseigner les outils d'encadrement de façon précise, objective et pertinente pour faciliter la progression et l'évaluation des apprentissages.

## **MOYENS PEDAGOGIQUES:**

Travail de groupe, Echanges, Livret de formation, Exemples sur des cas concrets

## **MOYENS TECHNIQUES:**

Vidéoprojecteur, Paperboard

## **EVALUATION:**

Il est procédé en fin de formation à un questionnaire pour évaluer les acquis.

A l'issue de la formation, le professionnel sera capable de comprendre les critères des compétences et de formaliser des commentaires ciblés et pertinents pour objectiver l'apprentissage de l'étudiant.



7 heures



170 €

Tarif groupe 8 à 12 personnes :  
1350€



6 février 2024  
18 avril 2024  
28 novembre 2024



Public :

Aides-soignants  
15 personnes maximum  
(professionnel n'ayant pas suivi la  
formation tutorat)



Formateurs de l'IFAS

**PRE-REQUIS:** Aucun

### OBJECTIFS :

- Comprendre la philosophie, les principes et les enjeux du référentiel de formation AS 2021.
- Repérer les missions de l'encadrant de proximité dans le dispositif d'encadrement de l'élève.
- Se projeter dans la posture pédagogique d'encadrant de proximité.
- S'approprier l'utilisation des outils nécessaires à l'encadrement et à la transmission des informations à destination du tuteur.

### CONTENUS :

#### Etape 1 : Lancement du programme et apports cognitifs :

- Présentation du programme : objectifs, contenus et modalités.
- La posture pédagogique :
  - Place et rôle des acteurs, articulation des différentes fonctions
  - Posture dans la relation pédagogique.
- La dimension réflexive de la fonction pédagogique : méthodologie de l'analyse de pratique immédiate.

#### Etape 2 : L'analyse des pratiques professionnelles

- Analyse des pratiques d'encadrement à partir de situations concrètes en lien avec l'utilisation des outils :
  - Exposé de la situation,
  - Identification de la problématique,
  - Conceptualisation,
  - Identification des actions à mettre en œuvre pour améliorer les pratiques du participant.

#### Etape 3: Les axes d'amélioration :

- Synthèse collective sur les fondements théoriques qui sous-tendent l'activité d'encadrement suivi d'un travail sur les axes de réajustement des pratiques pouvant être envisagés.

### MOYENS PEDAGOGIQUES:

Travail individuel et de groupe, textes réglementaires, livret de formation, diaporama, vidéo d'un film.

### MOYENS TECHNIQUES:

Vidéoprojecteur, paperboard, support papier.

### EVALUATION:

Il est procédé à la fin de la formation à un questionnaire pour valider les acquis.

A l'issue de la formation, le professionnel sera capable de co-construire des situations d'apprentissage individualisées, d'analyser la pratique immédiate dans l'encadrement et d'utiliser du portfolio (objectifs de stage, activités réalisées ...), et de l'outil intermédiaire.

# FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS A LA FONCTION TUTORALE POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET L'EVALUATION DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS



14 heures



340€

Tarif groupe 8 à 12 personnes :  
2700 €



25 au 26 janvier 2024

16 au 17 mai 2024

23 au 24 septembre 2024

5 au 6 décembre 2024



Public :

Aides-soignants

15 personnes maximum



Cadre de santé formateur de l'IFSI

**PRE-REQUIS:** Aucun

## OBJECTIFS :

- S'approprier la logique du référentiel de formation centré sur l'acquisition des compétences.
- Initier le tuteur à la posture réflexive
- Repérer les enjeux du positionnement adopté en situation d'encadrement et d'évaluation,
- S'approprier des repères théoriques et méthodologiques en matière d'accompagnement et d'évaluation.

## CONTENUS :

### Etape 1 : Lancement du programme et étape relative aux apports cognitifs

- Apport théorique sur le concept d'accompagnement, de compétence, de réflexivité,
- Caractérisation des pratiques évaluatives : enjeux du dispositif d'évaluation dans le cadre du référentiel 2021, rappel du cadre réglementaire,
- Synthèse sur les fondements théoriques qui sous-tendent l'activité d'évaluation.

### Etape 2 : L'accompagnement des élèves au raisonnement clinique

- Identification des représentations de l'encadrement et l'évaluation des stagiaires en situations professionnelles.
- Apports théoriques sur l'accompagnement pédagogique à la méthodologie du raisonnement clinique

### Etape 3 : Les axes d'amélioration :

- Synthèse collective sur les fondements théoriques qui sous-tendent l'activité d'encadrement et d'évaluation.
- Travail sur les axes de réajustement des pratiques pouvant être envisagés.

## MOYENS PEDAGOGIQUES:

Livret de formation, Travail de groupe , Echanges, Brainstorming ,Apports théoriques, Analyse de situation clinique

## MOYENS TECHNIQUES:

Vidéoprojecteur, Post-it

## EVALUATION :

Il est procédé en fin de formation, à un questionnaire pour évaluer les acquis.

A l'issue de la formation, le professionnel sera capable d'identifier leur posture d'encadrant et d'évaluateur, de mettre en œuvre des axes d'amélioration pour réajuster leur pratique.

# LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## ARTICLE 1 : CLAUSE GENERALE

L'application des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations de formation engagées par le Centre Hospitalier de Cholet pour son Client.

Le Centre Hospitalier de Cholet s'engage à exécuter les formations avec tout le soin possible en usage dans sa profession, conformément aux règles et dans le respect des prescriptions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'à l'aide d'un personnel suffisant en nombre et en qualification et dans le cadre d'une obligation générale de moyens.

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par le Client et le respect de notre règlement intérieur par le stagiaire.

## ARTICLE 2 : INSCRIPTION A UNE FORMATION

Pour pouvoir suivre une formation proposée par le Centre Hospitalier de Cholet, le client devra procéder à une inscription soit :

- Via le bulletin d'inscription présent à la fin du catalogue de formations ou sur notre site <https://www.ch-cholet.fr/formations/formations-proposees-centre-hospitalier/>
- Soit par mail : [drh.formation@ch-cholet.fr](mailto:drh.formation@ch-cholet.fr)

## ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU STAGIAIRE ET/OU DU COCONTRACTANT DE L'ORGANISME DE FORMATION

Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir disciplinaire de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux du Centre Hospitalier de Cholet, le salarié doit respecter le règlement intérieur de ce dernier.

Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit.

Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner une sanction dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non admission au stage, la formation sera facturée.

## ARTICLE 4 : CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

Le Centre Hospitalier de Cholet adresse au Client une lettre de convocation indiquant le lieu exact de la formation ainsi que les horaires et ne peut être tenu responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Les stagiaires doivent émarger sur une feuille de présence pour justifier de leur présence à la formation. Une attestation de présence sera établie par la suite et adressée au Client et/ou au stagiaire de la formation

## ARTICLE 5 : PRIX ET REGLEMENT DE LA FORMATION

Les prix des formations proposées par le Centre Hospitalier de Cholet sont indiqués dans le Catalogue des Formations. Ces tarifs sont en euros, toutes taxes comprises.

Le règlement de la formation est à la charge du Client. Elle sera facturée au terme de la session et devra être réglée selon la convention signée ou au plus tard à 30 jours à compter de la réception du titre de recette de la trésorerie.

Il appartient au Client de faire la demande de financement auprès des prestataires concernés.

## ARTICLE 6 : REMPLACEMENTS/ ANNULATIONS ET REPORTS

Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

Toute annulation ou report d'inscription de la part du Client doit être signalée et confirmée par écrit.

En cas d'annulation par le Client à l'exécution de la présente convention dans un délai inférieur à 1 mois avant la date de démarrage de la prestation, le Client s'engage au versement des sommes indiquées ci-dessous :

- Pour un délai compris entre 1 mois et 15 jours, 50% des frais pédagogiques,
- Pour un délai inférieur à 15 jours à 100% des frais pédagogiques.
- Non présentation du stagiaire entrainera 100% des frais pédagogiques

Le centre Hospitalier de Cholet se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'un nombre d'inscription insuffisants 15 jours avant.

## ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Le stagiaire demeure sous la responsabilité légale, réglementaire et statutaire de son employeur pendant la période de formation et à l'occasion de ses déplacements entre sa résidence administrative et l'établissement d'accueil.

Le Client assurera la couverture des sinistres nés de l'exercice professionnel des stagiaires, ainsi que des accidents de travail et de trajet dont il demeure seul juge de l'imputabilité au service.

## ARTICLE 8 : DROIT APPLICABLE

Les Conditions Générales de Vente dans le présent document et tous les rapports entre le Centre Hospitalier de Cholet et ses Clients sont régies par la loi française. Tous litiges entre le Centre Hospitalier de Cholet et le Client qui ne pourraient être réglés à l'amiable, seront de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes.

## ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

L'utilisation des documents ainsi que des supports dans le cadre de formations relèvent de la propriété intellectuelle du Centre Hospitalier de Cholet et ne peuvent être utilisés qu'à des fins personnelles dans le cadre professionnel. L'utilisation de ces documents lors des formations est soumise au respect des articles L.122-4 et suivants du Code de la propriété intellectuelle relatifs à la propriété littéraire et artistique. Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement du Centre Hospitalier de Cholet est formellement interdite.

## ARTICLE 10 : PROPRIETE DU MATERIEL

L'utilisation du matériel de formation se fait sur le lieu de formation. Il doit être utilisé conformément à son objet et ne peut être utilisé à des fins personnelles. Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation.

## ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

Le Centre Hospitalier de Cholet, le Stagiaire et le Client s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat. Le Centre Hospitalier de Cholet s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par les Clients, y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le client autorise expressément le Centre Hospitalier de Cholet, à mentionner son nom, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## ARTICLE 12 : LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le client doit demander à ses collaborateurs participant à une Formation de se conformer au règlement intérieur communiqué par le Centre Hospitalier de Cholet et affiché dans les salles de formation.

Tout manquement au respect de ce règlement peut entraîner une sanction à l'encontre du participant. En cas d'exclusion de la formation, le paiement du prix de ou des formations reste intégralement acquis au Centre Hospitalier de Cholet et doit être effectué aux dates convenues.

Le Centre Hospitalier de Cholet décline toute responsabilité en cas d'absence ou de départ du stagiaire pendant les heures définies pour chaque formation.

## LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES

Les stagiaires sont priés de prendre connaissance de ce présent règlement intérieur avant la date de la formation. Ce dernier sera joint dans le mail à leur convocation.

### CHAPITRE 1: FONCTIONNEMENT

#### ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des stagiaires participant à une action de formation organisée par le Centre Hospitalier de Cholet, et ce pour la durée de la formation suivie.

#### ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement est destiné à fixer :

Les règles relatives à l'hygiène et la sécurité,  
Les règles générales relatives à la discipline,  
Les sanctions applicables

### CHAPITRE 2: HYGIENE ET SECURITE

#### ARTICLE 1 : LES PRINCIPES UNIVERSELS

En matière d'hygiène et de sécurité, et pour assurer la sécurité de chacun, les stagiaires sont tenus d'observer des mesures d'hygiène et de sécurité édictées dans le cadre des dispositions légales en vigueur ainsi que des prescriptions applicables au sein du site de formation sous peine de sanctions disciplinaires.

Selon l'article R.6351-1 du code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires et apprentis sont celles de ce dernier règlement.

Ainsi, chaque stagiaire, envoyé dans une entreprise ou un établissement dans le cadre d'une formation, doit se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité établies par le règlement intérieur de l'entreprise ou de l'établissement.

#### ARTICLE 2 : ACCIDENTS ET SITUATION DANGEREUSE

Tout accident, même léger, survenu au cours de la formation, doit être immédiatement signalé à un représentant de la formation du Centre Hospitalier de Cholet et/ou appeler les secours.

Conformément à la loi, si un stagiaire pense qu'une situation présente un danger grave et imminent pour sa vie, sa santé ou s'il constate toute déféction dans les systèmes de protection, il doit informer immédiatement le représentant de la formation. Ce dernier se doit de prendre les mesures nécessaires.

#### ARTICLE 3 : TENUE DES LOCAUX

D'une manière générale, les locaux de l'organisme doivent être maintenus en parfait état de propreté, y compris la salle de pause. A cet effet, les stagiaires doivent remettre le lieu en état et utiliser les poubelles et corbeilles mises à sa disposition.

Il est interdit de prendre ses repas dans les salles où se déroule la formation.

#### ARTICLE 4 : BOISSONS ET STUPEFIANTS

Il est interdit d'introduire, de distribuer et de consommer des boissons alcoolisées dans les locaux de l'établissement. De plus, toute consommation de substances illicites est formellement interdite. Ainsi, tout stagiaire, saisi en train d'introduire des boissons alcoolisées ou en état d'ivresse s'expose à des sanctions disciplinaires.

#### ARTICLE 5 : INTERDICTION DE FUMER

Il est interdit de fumer (cigarettes, cigare, vapoteuses, etc.) dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte du Centre Hospitalier de Cholet.

Pour fumer, les stagiaires doivent se rendre dans les zones réservées aux fumeurs qui sont indiquées et signalées.

#### ARTICLE 6 : PANDEMIE

En cas de crise sanitaire, les stagiaires sont tenus de respecter le protocole mis en place par l'organisme de formation du Centre Hospitalier de Cholet.

### CHAPITRE 3: DISCIPLINE

#### ARTICLE 1 : LES HORAIRES DE FORMATION

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires de formation communiqués par le Centre Hospitalier de Cholet. Tout stagiaire est tenu de respecter ces horaires et de suivre la totalité de la formation avec assiduité.

#### ARTICLE 2 : ABSENCES ET RETARDS

Tout retard ou absence du stagiaire doit être justifié et communiqué au Centre Hospitalier de Cholet.

Aucun retard ne doit être une source de désorganisation pour le bon fonctionnement de la formation. Le formateur est en droit de refuser la participation à la formation à un stagiaire qui arriverait en retard.

Aucune sortie sans motif durant le temps de la formation n'est autorisée sans l'accord préalable du formateur.

Les stagiaires doivent élarger, une feuille de présence lorsque la formation se déroule en présentiel.

#### ARTICLE 3 : TENUE VESTIMENTAIRE ET COMPORTEMENT

Le stagiaire est tenu de se présenter au centre de formation avec une tenue décente, c'est-à-dire, une tenue professionnelle correcte et à revêtir des équipements préconisés.

De plus, il est demandé à tout stagiaire de ne pas perturber le bon déroulement de la formation par son comportement.

#### ARTICLE 4 : INTEGRATION DU HANDICAP

Tout stagiaire en situation de handicap et dont sa participation à la formation, requiert des aménagements, doit contacter le Centre Hospitalier de Cholet pour l'identification de ses besoins et pour assurer son accompagnement dans sa formation.

Il peut contacter le référent handicap du Centre Hospitalier de Cholet, soit par mail ou par téléphone :

Email : [elise.bouvant@ch-cholet.fr](mailto:elise.bouvant@ch-cholet.fr)

Téléphone : 02.41.49.61.78

#### ARTICLE 5 : EFFETS PERSONNELS

La responsabilité de l'organisme ne peut pas être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels des stagiaires survenus à l'occasion de la formation. Au cours de la formation et pendant les déplacements, les effets personnels des stagiaires restent sous leur responsabilité individuelle.

#### ARTICLE 6 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est formellement interdit aux stagiaires d'enregistrer ou de filmer une partie ou l'ensemble de la formation.

Les supports de formation remis par le Centre Hospitalier de Cholet ou projetés dans le cadre de formations à distance, relèvent de la propriété intellectuelle du Centre Hospitalier de Cholet et ne peuvent être utilisés qu'à des fins personnelles dans le cadre professionnel.

Toute copie, reproduction et/ou enregistrement de formations, que ce soit en présentielles ou à distance sont explicitement interdits.

#### ARTICLE 7 : UTILISATION DU MATERIEL

L'utilisation du matériel de formation se fait sur le lieu de formation. Il doit être utilisé conformément à son objet et ne peut être utilisé à des fins personnelles. Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Toute anomalie du matériel doit être signalée immédiatement au formateur.

#### ARTICLE 8 : OBLIGATION DE RESERVE ET DE NEUTRALITE

Les stagiaires en formation sont tenus à une stricte neutralité au regard de leurs opinions politiques, syndicales ou religieuses.

#### ARTICLE 9 : LES SANCTIONS

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet de poursuite et/ou de sanction. Conformément à la législation en cours, tout agissement considéré comme fautif par le Centre Hospitalier de Cholet pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité faire l'objet d'une des mesures suivantes :

- Rappel à l'ordre
- Avertissement écrit
- Exclusion de la formation

#### ARTICLE 10 : LA PROTECTION DES DONNES INFORMATIQUES

Le Centre Hospitalier de Cholet s'engage à ne pas utiliser les données des stagiaires auxquelles il peut accéder à des fins publicitaires. Les données personnelles concernant le client, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires remplis dans le cadre de l'inscription et de la contractualisation de la formation, sont utilisées par l'organisme de formation uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des prestations proposées, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels partenaires contractuels et institutionnels de l'organisme de formation, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération pour laquelle ils doivent intervenir

#### ARTICLE 11 : HARCELEMENT SEXUEL

La loi distingue deux types de harcèlement sexuel qui nécessitent pour être caractérisés la réalisation, dans un cas, de propos ou comportements répétés et, dans l'autre, d'un fait unique.

Aucun salarié ne doit subir des faits :

- 1) Assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.
- 2) Des propos ou comportements à connotation sexuelle non désirés et répétés.

#### SANCTIONS ENCOURUES :

En application de l'article 222-33 du Code Pénal, les auteurs de harcèlement sexuel encourent des sanctions pénales de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

L'auteur de harcèlement sexuel peut également être condamné à verser des dommages-intérêts à sa victime.

#### ARTICLE 12 : HARCELEMENT MORAL

Conformément à la réglementation, aucun agent ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral pouvant altérer à ses droits et à sa dignité, une altération de sa santé physique ou mentale ou une menace pour son évolution professionnelle.

#### SANCTIONS ENCOURUES :

Deux types de sanctions peuvent se cumuler : les sanctions prises par l'administration et celles prises par la justice.

Sanctions prises par l'administration  
Un agent public coupable de harcèlement risque des sanctions disciplinaires : déplacement d'office, radiation du tableau d'avancement, voire révocation...

Sanctions prises par la justice

En application de l'article 222-33 du Code Pénal le harcèlement moral est un délit puni d'une peine pouvant aller jusqu'à :

- 2 ans de prison
- et 30 000 € d'amende.

De plus, l'auteur de harcèlement moral peut être condamné à verser des dommages-intérêts (préjudice moral, frais médicaux...)

**BULLETIN D'INSCRIPTION ou**

<https://www.ch-cholet.fr/formations/formations-proposees-centre-hospitalier/>

Nom : ..... Prénom : .....  
Date et lieu de naissance.....Métier : .....  
N° RPPS ou Adeli.....  
Nom et adresse de l'employeur :  
.....  
Téléphone:.....  
Nom du directeur ou responsable de la structure : .....  
Nom du responsable de l'inscription : .....  
Numéro de SIRET : .....

Je m'inscris pour la formation (préciser l'intitulé) :

Dates :  
.....

Prise en charge financière :

Individuelle - Le stagiaire s'engage à prendre en charge financièrement cette action de formation, dans les délais prévus par la convention et suite à son inscription

Employeur - L'employeur s'engage à prendre en charge cette action de formation. Après inscription, la convention et la facture lui seront adressées.

Votre participation nécessite-t-elle des aménagements spécifiques:  oui  non

Date :.....

Signature du participant :

Signature et cachet de l'employeur :

Règlement par chèque ou virement au Trésor Public dès réception d'un avis des sommes à payer,

Bulletin à retourner au **service formation** (si formation dispensée par le CH) ou à l'**IFSI** (si formation dispensée par l'IFSI) par courrier ou par mail :

Centre Hospitalier de Cholet - service formation continue - DRH - 1 rue Marengo - 49300 CHOLET

✉ IFSI - 1 Rue Marengo 49300 CHOLET

✉ [drh.formation@ch-cholet.fr](mailto:drh.formation@ch-cholet.fr) / [ifsi-secretariat@ch-cholet.fr](mailto:ifsi-secretariat@ch-cholet.fr)

Pour toute information : ☎ 02 41 49 62 88 ( centre hospitalier) / ☎ 02.41.49.64.32 (IFSI)

Site internet : [www.ch-cholet.fr](http://www.ch-cholet.fr)

N° déclaration d'activité : 52490303949 - N° OGDPC : 2411

N° de SIRET centre hospitalier : 264 900 39 0000 16

N° de SIRET IFSI : 264 900 39 0000 24

Code NAF : 8610Z - N°Datadock : 0021398



**BULLETIN D'INSCRIPTION ou**

<https://www.ch-cholet.fr/formations/formations-proposees-centre-hospitalier/>

Nom : ..... Prénom : .....  
Date et lieu de naissance.....Métier : .....  
N° RPPS ou Adeli.....  
Nom et adresse de l'employeur :  
.....  
Téléphone:.....  
Nom du directeur ou responsable de la structure : .....  
Nom du responsable de l'inscription : .....  
Numéro de SIRET : .....

Je m'inscris pour la formation (préciser l'intitulé) :

Dates :  
.....

Prise en charge financière :

Individuelle - Le stagiaire s'engage à prendre en charge financièrement cette action de formation, dans les délais prévus par la convention et suite à son inscription

Employeur - L'employeur s'engage à prendre en charge cette action de formation. Après inscription, la convention et la facture lui seront adressées.

Votre participation nécessite-t-elle des aménagements spécifiques:  oui  non

Date :.....

Signature du participant :

Signature et cachet de l'employeur :

Règlement par chèque ou virement au Trésor Public dès réception d'un avis des sommes à payer,

Bulletin à retourner au **service formation** (si formation dispensée par le CH) ou à l'**IFSI** (si formation dispensée par l'IFSI) par courrier ou par mail :

Centre Hospitalier de Cholet - service formation continue - DRH - 1 rue Marengo - 49300 CHOLET

✉ IFSI - 1 Rue Marengo 49300 CHOLET

✉ [drh.formation@ch-cholet.fr](mailto:drh.formation@ch-cholet.fr) / [ifsi-secretariat@ch-cholet.fr](mailto:ifsi-secretariat@ch-cholet.fr)

Pour toute information : ☎ 02 41 49 62 88 ( centre hospitalier) / ☎ 02.41.49.64.32 (IFSI)

Site internet : [www.ch-cholet.fr](http://www.ch-cholet.fr)

N° déclaration d'activité : 52490303949 - N° OGDPC : 2411

N° de SIRET centre hospitalier : 264 900 39 0000 16

N° de SIRET IFSI : 264 900 39 0000 24

Code NAF : 8610Z - N°Datadock : 0021398